

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3319

31 décembre 2013

### SOMMAIRE

Alelega Luxembourg S.à r.l. ....	159300	Ro Agriculture Investment SICAV-SIF ..	159269
Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF ..	159297	Rocobo S.à r.l. ....	159311
All-Sport International SA, SPF .....	159266	Rosebud Hôtels Holding S.A. ....	159311
Alpine Foreign Investments S.A. ....	159272	RR Management .....	159311
Atrium Invest SICAV-SIF .....	159268	Sabi Participation S.A. ....	159311
Bayovar Holdings .....	159304	Salon Christiane S.à r.l. ....	159312
Bio-Orthesy S.A. ....	159304	San Marco Venezia s.à r.l. ....	159312
BL .....	159271	Scholtes et Brauch S.A. ....	159310
BL Fund Selection .....	159272	Security Consulting Professionals S.A. .	159310
Calude S.à r.l. ....	159302	Self Service Vivot S.à r.l. ....	159310
Capital Gestion .....	159273	SGC Investments S.A. ....	159291
CMG Brazil .....	159281	Shield S.A. ....	159310
cobos Luxembourg S.à r.l. ....	159312	SIT MOBILE Luxembourg .....	159310
Cordea Savills UK Income and Growth FCP-SIF .....	159274	SK A.I. ....	159310
Épicerie de la Moselle S. à r.l. ....	159312	Société du Fort S.à r.l. ....	159311
Gallileo Holding S.à r.l. ....	159294	Softnet Holdings S. à r.l. ....	159311
Hitech Futur Car Center SA .....	159274	Sunares .....	159268
HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF .....	159271	TC Proactive III S.à r.l. ....	159275
Inter Metal Resources S.A. ....	159296	Ternate S.A. ....	159304
IVG Gallileo Holding S.à r.l. ....	159294	The Carousel Film Company S.A. ....	159312
Jemax S.A. ....	159272	Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF .....	159294
Kempen International Funds .....	159273	Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF .....	159274
Lab Datavault PSF S.A. ....	159292	TMD Friction Finance S.A. ....	159293
LRI Invest S.A. ....	159291	TMD Friction Group S.A. ....	159293
Partnair Luxembourg S.A. ....	159270	VG Sicav II .....	159266
RE-Forest Fund SICAR S.C.A. ....	159274	Zeilt Productions Sàrl .....	159312
Reposting Services S.A. ....	159270		

**All-Sport International SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.673.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 9 décembre 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 février 2014 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013182060/795/19.

**VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.064.

Considering that the conditions of quorum and majority determined by Article 67-1 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 as amended were not fulfilled at the Extraordinary General Meeting which was held on 20<sup>th</sup> December 2013, we are pleased to convene the shareholders to a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "EGM") which will be held on 3<sup>rd</sup> February 2014 at 14:00 at 42, rue de la Vallée, Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Incorporation into the Articles of Incorporation of the Fund of all necessary provisions allowing the transformation of an investment vehicle subject to Part II of the law of 17<sup>th</sup> December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "Law") into a vehicle governed by the Part I of the Law (the "Transformation").
2. Change of the name of the Fund from VG SICAV II to VG AM SICAV.
3. Amendment of the Prospectus of the Fund as well as all relevant agreements related to the Transformation.
4. Issuance of a Key Investor Information document.
5. Miscellaneous: ratification of the resignation of Mr. Arnaud Bouteiller from its functions as Director of the Fund.

The full text of the statutory modifications proposed can be obtained free of charge on request made at the Fund's registered office.

The updated version of the Prospectus of the Fund, including, but not limited to the above mentioned changes, can be obtained free of charge at the Fund's registered office:

	VG Sicav II - Global Bond (Last visa-stamped Prospectus dated July 2012)	VG AM Sicav - Global Bond (Updated Prospectus dated December 2013)
Investment Objective and Policy	This Sub-Fund will seek to obtain a high level of return as may be consistent with the preservation of capital by investing directly or indirectly (through, i.e., UCIs, including ETF; it being understood that there will be no investment through managed accounts) in fixed income securities from bonds markets worldwide, money market instruments, convertible bonds and zero coupon bonds, either investment and non-investment grade corporate bonds, denominated in a wide range of foreign currencies.	This Sub-Fund will seek to obtain a high level of return as may be consistent with the preservation of capital by investing directly or indirectly in: <ul style="list-style-type: none"> <li>- fixed income securities worldwide;</li> <li>- money market instruments, convertible bonds, zero coupon bonds;</li> <li>- high yield bonds either investment non-investment grade and unrated bonds (up to 100% of its net assets).</li> </ul> The securities can be denominated in a wide range of foreign currencies.

For efficient portfolio management and hedging purposes, the Fund may use derivative instruments as described in this Prospectus (cf. Section Techniques and Instruments).

In order to meet the investment objective of the Sub-Fund set out above, the Sub-Fund may also invest up to 10% of its total assets in:

- Units of UCITS and/or other undertakings for collective investment.

The entry and management fees applying to the target UCITS or other UCI shall not exceed 3% (three percent) each of the net asset value;

AND/OR

- Exchange Traded Funds (ETFs), qualifying as UCITS or respectively UCIs, as per the meaning of article 41 (1) and 46 of the 2010 Law.

The Sub-Fund shall not be charged for subscription or redemption fees on account of its investments in such UCITS, UCIs and ETFs, for which the Management Company acts as management company nor is linked to such UCITS/UCIs or ETFs' management company within the meaning of article 46 (3) of the 2010 Law.

Under exceptional circumstances and in the best interest of the shareholders, the Sub-Fund may be invested up to 100% of its net assets in cash, liquid assets or money market instruments on a temporary basis.

To comply with the investment policy, the Sub-Fund may use financial derivative instruments, dealt on a regulated market or not, subject to the provisions of the Section "Investments and Borrowing Restrictions", for the purposes of hedging currency risks, interest rate risk, and market risk and for efficient portfolio management, therefore including investment purposes, to meet the sub-fund's investment objective.

Financial derivative instruments used by the Sub-Fund may include, but are not limited to, futures, options, contracts for difference, forward contracts on financial instruments and options on such contracts, credit linked instruments, swap contracts and other fixed income, currency and credit derivatives dealt on a regulated market or OTC ("Over the counter").

Commitment Approach

Registered

Distribution/Accumulation

Global Exposure	N/A
Type of Shares	Registered/Bearer
Categories of Shares	Accumulation
Available Currencies	EUR, CHF

EUR, CHF, USD

The amended version of the relevant agreements as well as a Key investor information document can be obtained free of charge on request made at the Fund's registered office.

Please be advised that the EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity.

In case you would not be able to attend the EGM, but nevertheless wish to vote, please return the enclosed proxy duly completed and signed to the Domiciliary Agent, Casa4Funds SA at the following address:

- until the 19<sup>th</sup> January 2014 at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and,

- as from the 20<sup>th</sup> January 2014 at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,  
attn. Mrs Laetitia Gorlini, Phone +352 27 000 70 100 - Fax +352 26 200 868 at the latest on 30<sup>th</sup> January 2014.

*For the Board of Directors.*

Référence de publication: 2013182061/755/99.

**Atrium Invest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 133.639.

Die Aktionäre der Atrium Invest SICAV-SIF werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 17. Januar 2014 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf zu 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, diesbezügliche Abänderung des Artikels 2 „Geschäftssitz“ der Satzung der Gesellschaft sowie Anpassung des entsprechenden Absatzes 3, so dass der Geschäftssitz innerhalb derselben Gemeinde durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates geändert werden kann.
2. Anpassung des Artikels 10 „Beschränkungen des Eigentums an Aktien“ an gesetzliche Vorgaben.
3. Anpassung des Artikels 12 „Berechnung des Nettoinventarwerts je Aktie“ an gesetzliche Vorgaben sowie solche des Private Placement Prospektes der Gesellschaft.
4. Änderung des Artikels 20 „Anlageberater, Portfoliomanager“ durch Einfügung eines neuen Absatzes 2 zur Möglichkeit der Ernennung eines Verwalters alternativer Investmentfonds durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft.
5. Jeweilige Präzisierung in den Artikeln 8 und 25 der Satzung der Gesellschaft, dass es sich bei dem Wirtschaftsprüfer um einen „zugelassenen“ zu handeln hat.
6. Änderung des Datums der Aktionärsversammlung der Gesellschaft in Artikel 27 „Aktionärsversammlungen“ auf den letzten Freitag des Monats Juli.
7. Anpassung des Artikels 32 „Beendigung“ an gesetzliche Vorgaben sowie Berichtigung des Verweises auf Artikel 35 der Satzung der Gesellschaft in einen Verweis auf Artikel 34 der Satzung der Gesellschaft.

Die außerordentliche Generalversammlung kann nur dann vor dem Notar wirksam Beschlüsse fassen, wenn gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner letzten Fassung, ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50% des Gesellschaftskapitals eingehalten wird. Sollte ein solches Quorum nicht erreicht werden, ist nach den Vorschriften des Luxemburger Rechts eine zweite Generalversammlung einzuberufen. Ein Anwesenheitsquorum ist im Rahmen dieser zweiten Generalversammlung nicht vorgesehen. Für beide Versammlungen gilt ein Stimmenmehrheitserfordernis von mindestens zwei Dritteln der wirksam abgegebenen Stimmen.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 10. Januar 2014, am Gesellschaftssitz der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxembourg, den 19. Dezember 2013.

*Der Verwaltungsrat .*

Référence de publication: 2013182064/755/38.

**Sunares, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 8, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 136.745.

Die Aktionäre der Sunares werden hiermit zu einer

**ASSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 17. Januar 2014 um 12.00 Uhr am Gesellschaftssitz in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf zu 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, diesbezügliche Abänderung des Artikels 2 „Sitz“ der Satzung der Gesellschaft und Einfügung einer Konkretisierung zum Verlegen des Gesellschaftssitzes innerhalb einer Gemeinde.

2. Anpassung des Artikels 11 „Berechnung des Anteilwertes“ an gesetzliche Vorgaben und die Regelungen des Verkaufsprospektes der Gesellschaft.
3. Einfügung einer Präzisierung zur Möglichkeit der Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft, sowie zur Delegationsmöglichkeit einer von der Gesellschaft ernannten Verwaltungsgesellschaft im Artikel 17 „Übertragung von Befugnissen“ der Gesellschaftssatzung.
4. Anpassung des Artikels 18 „Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen“ an gesetzliche Vorgaben und die Regelungen des Verkaufsprospektes der Gesellschaft.
5. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft auf den dritten Mittwoch im Juni im Artikel 22 „Generalversammlung“ der Satzung der Gesellschaft.
6. Einfügung einer analogen Anwendung auf die Bestimmungen des Artikels 22 Absatz 12 im dritten Absatz des Artikels 23 „Generalversammlungen der Anteilhaber in einem Teilfonds oder einer Anteilklasse“ der Satzung der Gesellschaft.
7. Streichung der Regelungen zur Verschmelzung von Teilfonds oder Anteilklassen aus Artikel 24 „Auflösung oder Verschmelzung von Teilfonds oder Anteilklassen“ und Umbenennung dieses Artikels in „Auflösung von Teilfonds oder Anteilklassen“.
8. Einfügung eines neuen Artikels 25 „Verschmelzungen“ und diesbezügliche Anpassung und Neunummerierung nachfolgender Artikel der Satzung der Gesellschaft sowie Bezugnahmen auf diese.
9. Streichung des letzten Satzes hinsichtlich des ersten Rechnungsjahres im Artikel 26 „Rechnungsjahr“ der Satzung der Gesellschaft.
10. Jeweilige Präzisierung in den Artikeln 7, 8 und 21 der Satzung der Gesellschaft, dass es sich bei dem Wirtschaftsprüfer um einen „zugelassenen“ zu handeln hat.

Die außerordentliche Generalversammlung kann nur dann vor dem Notar wirksam Beschlüsse fassen, wenn gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner letzten Fassung, ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50% des Gesellschaftskapitals eingehalten wird. Sollte ein solches Quorum nicht erreicht werden, ist nach den Vorschriften des Luxemburger Rechts eine zweite Generalversammlung einzuberufen. Ein Anwesenheitsquorum ist im Rahmen dieser zweiten Generalversammlung nicht vorgesehen. Für beide Versammlungen gilt ein Stimmenmehrheitserfordernis von mindestens zwei Dritteln der wirksam abgegebenen Stimmen.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 10. Januar 2014, am Gesellschaftssitz der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, bei der HSBC Trinkaus & Burkhardt AG, Düsseldorf, der Walsler Privatbank AG, Walslerstraße 61, A-6991 Riezlern, der Raiffeisen Bank (Liechtenstein) AG, Austrasse 51, FL-9490 Vaduz hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxembourg, den 19. Dezember 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013182062/755/48.

## **Ro Agriculture Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 162.520.

Die Aktionäre der Ro Agriculture Investment SICAV-SIF werden hiermit zu einer

### **AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 17. Januar 2014 um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

#### *Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf nach 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg und diesbezügliche Abänderung der Ziffer 1 des Artikels 4 „Sitz“ der Satzung der Gesellschaft.
2. Berichtigung des Verweises auf Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft in Ziffer 6 des Artikels 6 „Aktien“ in einen Verweis auf Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft.
3. Berichtigung des Verweises auf Artikel 8 des Gesetzes von 2007 in Ziffer 1 des Artikels 7 „Zahlungszusagen“ in einen Verweis auf Artikel 2 des Gesetzes von 2007.
4. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre in Artikel 9 „Generalversammlung“ der Satzung der Gesellschaft auf den letzten Freitag des Monats Juni.
5. Anpassung des Artikels 11 „Einberufung“ der Satzung der Gesellschaft an gesetzliche Vorgaben.
6. Einfügung einer neuen Ziffer 2 in Artikel 13 „Verwaltungshandlungen“ der Satzung der Gesellschaft zur Möglichkeit der Ernennung eines Verwalters alternativer Investmentfonds durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft sowie anschließende Neunummerierung der verbleibenden Ziffern des Artikels 13 der Satzung der Gesellschaft.

7. Anpassung der Definition „Gesetz vom 13. Februar 2007“ in Ziffer 2 des Artikels 19 „Übertragung von Aktien“ an die sonst in der Satzung der Gesellschaft verwendete Definition „Gesetz von 2007“.
8. Anpassung der Ziffer 4 des Artikels 21 „Ermittlung der Anteilwerte“ der Satzung der Gesellschaft an die Vorgaben des Informationsmemorandums der Gesellschaft.
9. Jeweilige Präzisierung in den Artikeln 7, 11, 17 und 18 der Satzung der Gesellschaft, dass es sich bei dem Wirtschaftsprüfer um einen „zugelassenen“ zu handeln hat.

Die außerordentliche Generalversammlung kann nur dann vor dem Notar wirksam Beschlüsse fassen, wenn gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner letzten Fassung, ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50% des Gesellschaftskapitals eingehalten wird. Sollte ein solches Quorum nicht erreicht werden, ist nach den Vorschriften des Luxemburger Rechts eine zweite Generalversammlung einzuberufen. Ein Anwesenheitsquorum ist im Rahmen dieser zweiten Generalversammlung nicht vorgesehen. Für beide Versammlungen gilt ein Stimmenmehrheitserfordernis von mindestens zwei Dritteln der wirksam abgegebenen Stimmen.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 10. Januar 2014, am Gesellschaftssitz der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxembourg, den 19. Dezember 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013182063/755/41.

---

**Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.314.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 9 décembre 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 février 2014 à 13.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013182065/795/19.

---

**Reposting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 125.385.

Messieurs, Mesdames les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le 16/01/2014 à 14h30 L-8069 Bertrange, 15 rue de l'Industrie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

révocation de l'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2013.

Gisèle BERGAIRE

Hanspeter HOFFMANN

Référence de publication: 2013182066/7883/15.

---

**HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.097.

Die Aktionäre der HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF werden hiermit eingeladen an der

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

teilzunehmen, die am 17. Januar 2014 um 11.15 Uhr abgehalten wird. Die erste außerordentliche Generalversammlung am 9. Dezember 2013 konnte mangels ausreichendem Quorum nicht rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung entscheiden. Bei der zweiten außerordentlichen Generalversammlung bestehen keine Quorumsanforderungen zur Wirksamkeit der Satzungsänderung.

Die zweite außerordentliche Generalversammlung hat die folgende Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

- (i) Beschluss über die Änderung des Namens der Gesellschaft von „HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF“ zu „Private Capital Pool SICAV-SIF“ und die damit verbundene Satzungsänderung, sodass Artikel 1.1 der Satzung wie folgt lauten wird: „Es besteht zwischen den Unterzeichnenden und allen zukünftigen Aktionären eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft namens „Private Capital Pool SICAV-SIF“ (die „Gesellschaft“), die als „Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds“ qualifiziert.“
- (ii) Beschlussfassung über die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Findel-Golf (Gemeinde Niederanven) nach Senningerberg und die damit verbundene Satzungsänderung, sodass Artikel 4.1 der Satzung wie folgt lauten wird: „Der Geschäftssitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg, im Großherzogtum Luxemburg. Zweigniederlassungen oder andere Repräsentanzen können auf Beschluss des Verwaltungsrates entweder in Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.“

An der außerordentlichen Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlichen Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Montag, den 13. Januar 2014 am Gesellschaftssitz, bei HSBC Trinkaus & Burkhardt AG, Düsseldorf oder Clearstream Banking SA, Luxemburg hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2013174465/755/31.

**BL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 janvier 2014 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2013
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013177446/755/24.

**Jemax S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 158.260.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi 10 janvier 2014 à 10.00 heures au siège de la société à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du Rapport de Gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2012;
2. Présentation du Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012;
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2012;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2012;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013176371/591/18.

---

**Alpine Foreign Investments S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 61.311.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 8 janvier 2014 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013178410/534/15.

---

**BL Fund Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.040.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV BL FUND SELECTION à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 janvier 2014 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2013
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au

moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013177447/755/24.

---

**Capital Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 108.332.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 janvier 2014 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2013
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2013177448/755/24.

---

**Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 146.018.

The Shareholders (the "Meeting") of Kempen International Funds (the "Company") are invited to attend the  
ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on 9 January 2014 at 2.00 p.m. C.E.T. at the registered office of the Company, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 30 September 2013 including the Board of Directors' Report to the Shareholders and the Report of the Auditors for the accounting year ended 30 September 2013;
2. Discharge to be granted to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 30 September 2013;
3. Appointment/re-appointment of the Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending 30 September 2014;
4. Election/re-election of the Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 30 September 2014;
5. Allocation of the results for the accounting year ended 30 September 2013;
6. Approval of Directors' Fees;
7. Any other business.

Shareholders, who cannot personally attend the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy to vote for them. Such proxy need not be a shareholder of the Company. To be valid, the proxy form, which is enclosed for your convenience, must be completed and sent to the attention of Myriam Lambrech Rivera, fax number +352 46 26 85 825 at the latest by 5 p.m. C.E.T. on 08 January 2014. We would be grateful if you could send the signed original by mail to the following address: J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. Attn: Mrs Myriam Lambrech Rivera LXC6 - 6004 European Bank and Business Center 6C, route de Trèves L-2633 Senningerberg Grand-Duchy of Luxembourg. Please note that each share entitles the holder to one vote. Resolutions on the above mentioned agenda will require no quorum

and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting. The Proxy will remain in force if the Meeting, for whatever reason, is postponed. The Audited Annual Report for the accounting year ended on 30 September 2013 can be obtained free of charge at the registered office of the Company.

Luxembourg, 23 December 2013.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013178935/755/34.

---

**Hitech Futur Car Center SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.259.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Qui se tiendra au siège social, en date du 9 janvier 2014 à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2012.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013178932/1004/18.

---

**Cordea Savills UK Income and Growth FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Cordea Savills UK Income and Growth FCP-SIF en vigueur le 13 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179577/8.

(130220101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

---

**Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF.**

Le règlement de gestion effectif au 29 novembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.

Référence de publication: 2013182981/11.

(130222845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**RE-Forest Fund SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.083.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 22 mai 2013 au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (l'Assemblée) a décidé de clôturer la liquidation volontaire de la Société.

Les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, c'est-à-dire au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Tous les produits de la liquidation seront distribués aux actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RE-Forest Fund SICAR S.C.A.

Référence de publication: 2013177208/16.

(130216348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**TC Proactive III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 750.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 182.799.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TC Three Limited, an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under number 276996,

here represented by Maître Laura ARCHANGE, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Barcelona (Spain) on December 9<sup>th</sup> 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in her hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which she declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an indefinite period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "TC Proactive III S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole shareholder. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at seven hundred and fifty thousand U.S. Dollars (USD 750,000) represented by seven hundred and fifty thousand shares (750,000) with a par value of one U.S Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one (1) vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The Company will have as of its date of incorporation and during its lifetime only one shareholder.

The share capital may be modified at any time by the sole shareholder.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share, which are indivisible. The joint co-owners of shares shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** In the event of death or liquidation of the sole shareholder, the shares of the deceased or liquidated sole shareholder shall be transmitted to its successor(s) subject to the amendment of the present articles of incorporation.

The Company may at any time redeem or buy back its own shares with distributable reserves in accordance with article 72-1 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of at least two (2) non-UK resident managers and at any time no more than six (6) managers who need not be shareholders. The majority of managers shall, at all times, be non-UK resident managers.

The managers are appointed by the sole shareholder, who fixes the term of their office. The term of office of the managers may be undetermined. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder.

The board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company's daily management may be delegated to one or several non-UK resident managers. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any non-UK resident manager.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. In case the board of managers decides to elect a chairman or a vice-chairman, such chairman or vice-chairman shall not be a UK-resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting, which shall never be in the United Kingdom. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be sent to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, or any other similar mean of communication. A written notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by facsimile or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager, other than a UK-resident manager, may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two (2) non-UK resident managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any non-UK resident manager of the Company individually. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two (2) non-UK resident managers of the Company or by any non-UK resident person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments properly made by them in the name of the Company in accordance with the Law and these articles. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole Shareholder

**Art. 17.** Any amendment of the articles of incorporation, including a change in the nationality of the Company, requires the approval of the sole shareholder.

**Art. 18.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder.

The Company may distribute interim dividends.

**Art. 22.** The sole shareholder may decide to appoint a statutory auditor to supervise the operations of the Company and shall determine the term of office.

### **F. Dissolution – Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidator (s), who need not be the sole shareholder, and which are appointed by the general meeting of the sole shareholder which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder in proportion to the shares of the Company held by it.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2013.

#### *Subscription and Payment*

All the seven hundred and fifty thousand (750,000) shares have been fully subscribed by the person named above, TC Three Limited.

The total sum of seven hundred and fifty thousand U.S. Dollars (USD 750,000) in cash is at the disposal of the Company as has been evidenced to the undersigned notary.

The total contribution of seven hundred and fifty thousand U.S. Dollars (USD 750,000) has been allocated to the share capital.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300).

#### *Conversion*

The amount of seven hundred and fifty thousand US Dollars (USD 750,000) corresponds to the amount of five hundred forty-three thousand seven hundred and ninety-five euro and fifty-four cents (EUR 543,795.54).

#### *Decisions of the sole Shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at four (4) and the following are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Jean (John) WANTZ, born on May 17<sup>th</sup>, 1966, whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr Charles MEYER, born on April 19<sup>th</sup>, 1969, whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mrs Martine GRÜN, born on March 19<sup>th</sup>, 1975, whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; and

- Mr Mark MADDEN, born on July 16<sup>th</sup>, 1975, whose professional address is at 4, avenue de Roqueville, MC-98000 Monaco.

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TC Three Limited, une société exemptée à responsabilité limitée constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social sis PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 276996,

ici représentée par Maître Laura ARCHANGE, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Barcelone (Espagne), le 9 décembre 2013.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité sus mentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet – Durée – Dénomination – Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "TC Proactive III S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante mille U.S. Dollars (750.000,- USD) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un U.S. Dollar (1,- USD) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** La Société aura au jour de sa constitution et durant sa vie, un seul associé.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par l'associé unique.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** En cas de décès ou de dissolution de l'associé unique, les parts sociales de ce dernier devront être transmises à son ou ses descendant(s) sous réserve d'une modification des présents statuts.

La société peut décider, à tout moment, de racheter ses parts sociales avec les réserves distribuables, conformément à l'article 72-1 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants non-résidents au Royaume-Uni sans excéder six (6) gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. A tout moment, la majorité des gérants doit être composée de non-résidents au Royaume-Uni.

Les gérants sont nommés par l'associé unique qui fixe la durée de leur mandat. La durée du mandat des gérants peut être indéterminée. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique.

Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La gestion journalière de la Société peut être déléguée à un ou plusieurs gérants non-résidents au Royaume-Uni. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle de tout gérant non-résident au Royaume-Uni.

La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance déciderait d'élire un président ou un vice-président, celui-ci ne pourra pas être un gérant résident au Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui ne pourra jamais être au Royaume-Uni. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera envoyé à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Un avis écrit ne sera pas requis pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant, autre qu'un gérant résident au Royaume-Uni, peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) gérants non-résidents au Royaume-Uni sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par chaque gérant non-résident au Royaume-Uni de la Société individuellement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux (2) gérants non-résidents au Royaume-Uni de la Société ou par toute personne non-résident au Royaume-Uni dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, conformément à la Loi et aux présents statuts. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique

**Art. 17.** Toute modification des statuts, y compris le changement de la nationalité de la Société, est décidée par l'associé unique.

**Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'associé unique peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires.

**Art. 22.** L'associé unique peut décider de nommer un commissaire aux comptes pour superviser les opérations de la Société et détermineront la durée de son mandat.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé ou non, nommé(s) par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera distribué à l'associé unique en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales ont été entièrement souscrites par la personne nommée ci-dessus, TC Three Limited.

Un montant total de sept cent cinquante mille U.S. Dollars (750.000,- USD) en espèces est à la disposition de la Société comme il l'a été prouvé au notaire soussigné.

L'apport total de sept cent cinquante mille U.S. Dollars (750.000,- USD) a été alloué au capital social.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

#### *Conversion*

La somme de sept cent cinquante mille U.S. Dollars (750.000,- USD) correspond à la somme de cinq cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et cinquante-quatre cents (543.795,54 EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à quatre (4) et sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean (John) WANTZ, né le 17 mai 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Charles MEYER, né le 19 avril 1969, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Madame Martine GRÜN, né le 19 mars 1975, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et

- Monsieur Mark MADDEN, né le 16 juillet 1975, demeurant professionnellement au 4, avenue de Roqueville, MC-98000 Monaco.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Archange et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2013. LAC/2013/57561. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180474/316.

(130220125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

**CMG Brazil, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 182.833.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December.

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held a meeting ("Meeting") of the sole shareholder of the Company, established in Road Town, Tortola, British Virgin Islands under the denomination of "CMG Brazil Ltd.", and having its registered office at Marcy Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated under the laws of British Virgin Islands on 16 December, 2009 registered under number 1560939, which company changed its name from Ingold Brazil Ltd. to CMG Brazil Ltd. on 31 December, 2009.

The Meeting begins at 8.00 p.m. with, Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Mr Chris Oberhag, private employee, with professional address at 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains.

The Meeting elects as scrutineer Ms Karola Böhm, private employee, with professional address in 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains.

The Chairman then states that:

I. It appears that the sole shareholder of the Company representing the total capital is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1.- Acknowledgement and confirmation of resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 11 December 2013;

2.- Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the Company and to continue its corporate existence;

3.- Approval of the opening balance sheet and valuation report of the Company, henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company, previously of British Virgin Islands nationality, remaining without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality;

4. - Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "CMG Brazil" and under the form of a "société à responsabilité limitée", ("S.à r.l.") as provided for under the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, and qualified as family wealth management company, a "société de gestion patrimoine familial" (an "SPF") in the sense of the dispositions of the Luxembourg law of 11th May, 2007 concerning the creation of a family wealth management company (the "SPF Law").

5.- Confirmation of the establishment of the registered office of the Company at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Mattel;

6.- Confirmation of the appointment of the managers of the Company for an unlimited duration; and

7.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The Meeting acknowledges the resolutions adopted unanimously by the board of directors of the Company on 11 December 2013, which resolutions were signed by all the directors of the Company, by which resolutions the directors, among others, decided to transfer the registered office of the Company from Marcy Building, 2nd Floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, and by virtue of which resolutions it was resolved and acknowledged, in accordance with corporate and civil Law of the British Virgin Islands, as well as the companies and civil Law of the Grand Duchy of Luxembourg, that such transfer of registered office shall take place and be implemented without dissolution and without any kind of liquidation of the Company.

The Meeting therefore formally confirms such former resolutions, thereby resolving to decide on the other items on the agenda of this meeting in accordance with such prior resolutions.

#### *Second resolution*

The Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company and to continue its corporate existence.

#### *Third resolution*

The Meeting approves the opening balance sheet and a valuation report of the Company, henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of British Virgin Islands Company's financial statements as of 11 December 2013 and states that all the assets and all the liabilities of the Company, previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

#### *Valuation*

The value of the total net assets is stated in a report drawn up by the Directors of the Company, dated 11 December 2013. The conclusion of the report reads as follows:

"Nothing has come to our attention that would lead us not to believe that, upon continuation, the total value of the net assets of the Company of USD 20,439,844.52 does not at least correspond to the number and value of the shares in issue representing the capital of the Continuing Company".

Said financial statements and valuation report, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to adopt for the Company the form of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), ("S.à r.l.") as provided for under the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of "CMG Brazil" and to adopt new Articles of Association of the Company, in which the Company is qualified as family wealth management company, a "société de gestion patrimoine familial" (an "SPF") in the sense of the dispositions of the Luxembourg law of 11<sup>th</sup> May, 2007 concerning the creation of a family wealth management company (the "SPF Law"). After total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, the Articles of Association of the Company will henceforth have the following wording:

### **"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CMG Brazil" S.à r.l., SPF (hereafter the Company), qualified as family wealth management company in the sense of the dispositions of the law of 11 May, 2007 concerning the creation of a family wealth management company (SPF) (hereafter the SPF Law), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.** The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF-Law concerning the creation of a family wealth management company, to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF-Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is authorised to hold a participating interest in other companies unless it involves itself in the management of such companies.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand, nine hundred and ninety-three US dollars (US\$ 19,993.00) represented by five thousand (5,000) shares in registered form without par value all subscribed and fully paid-up.

5.2 The shares are held by investors, which are more precisely defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of the SPF-Law shall be:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private wealth or
- b) a wealth management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### 10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

All matters, which are not governed by these Articles, are governed by the dispositions of the Law and the SPF-Law." Transitory provisions

1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg began on 12 December 2013 and shall end on 31 December 2014.

2) The first annual General Meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2015.

### *Fifth resolution*

The Meeting confirms the establishment of the registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, with immediate effect.

### *Sixth resolution*

The Meeting confirms for an unlimited duration the appointment of the following two (2) managers:

- Roger de Barbosa Ingold, business man, born in Sao Paolo, Brazil on 8 June 1958, with address at Rua Camargo Cabral 30, AP 181- CH ITAIM, 01453-090 SAO PAULO SP, Brazil;

- Ligia Castrucci Ingold, business woman, born in Sao Paolo, Brazil on 22 March 1962, with address at Rua Camargo Cabral 30, AP 181- CH ITAIM, 01453-090 SAO PAULO SP, Brazil.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the Meeting, the Meeting was closed at 8.25 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was executed in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée («L'Assemblée») de l'associé unique de la Société établie à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de «CMG Brazil Ltd.», et ayant son siège social au Marcy Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Purcell Estate, P.O Box 2416, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques incorporée en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, le 16 décembre 2009, laquelle société a modifié sa dénomination sociale de Ingold Brazil Limited à CMG Brazil Ltd. le 31 décembre 2009.

L'Assemblée débute à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée, Monsieur Chris Oberhag, employé privé, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Karola Böhm, employée privée, avec adresse professionnelle à 13, avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il apparaît que l'associé unique de la Société, représentant le capital total est dûment représenté à cette Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour, ci-après reproduit, sans préavis, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1 - Reconnaissance et confirmation des résolutions adoptées par une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenu le 11 décembre 2013;

2 - Transfert du siège social de la Société à Luxembourg, et changement de nationalité de la Société, à l'heure actuelle de nationalité des îles Vierges Britanniques, à une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution préalable de la société et sans discontinuation de son existence juridique;

3 - Approbation du bilan d'ouverture et du rapport d'évaluation de la Société, désormais de nationalité luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, restent, sans limitation, dans leur intégralité de la propriété de la société luxembourgeoise qui continuera à détenir tous les actifs et continuera d'assumer toutes les obligations et engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques;

4 - Refonte totale des Statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de «CMG Brazil Ltd.» et sous la forme d'une «société à responsabilité limitée», («S.à r.l.»), tel que prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et considérée comme une société de gestion de patrimoine familial «société de gestion de patrimoine familial» («SPF») au sens des dispositions de la loi luxembourgeoise du 11 mai 2007, concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»);

5 - Confirmation de la création du siège social de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

6 - Confirmation de la nomination des administrateurs de la Société pour une durée illimitée; et

7 - Divers.

Après l'approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'Assemblée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée prend acte des résolutions adoptées unanimement par une réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 11 décembre 2013, lesquelles résolutions sont signées par tous les administrateurs de la Société, et par ces résolutions, les administrateurs, entre autres, ont décidé de transférer le siège social de la Société de Marcy Building,

2nd Floor, Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg, et auxquelles résolutions il a été décidé et reconnu, conformément aux Lois civiles et à la loi des sociétés et des Iles Vierges Britanniques, ainsi que la loi sur les sociétés et le droit civil du Grand-Duché de Luxembourg, que ce transfert de siège social ait lieu et soit mis en place sans dissolution et sans aucune sorte de liquidation de la Société.

L'Assemblée, par conséquent, confirme officiellement ces anciennes résolutions, résolvant ainsi de statuer sur les autres points à l'ordre du jour de cette réunion, conformément à ces résolutions antérieures.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et le changement de nationalité de la Société, à l'heure actuelle de nationalité des îles Vierges britanniques, à une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution préalable de l'entreprise et sans discontinuation de son existence juridique.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée approuve le bilan d'ouverture et un rapport d'évaluation de la Société, désormais de nationalité luxembourgeoise, en spécifiant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que tous les éléments des états financiers de la Société des Iles Vierges Britanniques au 11 décembre 2013 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans limitation, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue de détenir tous les actifs et continue à assumer toutes les responsabilités et les engagements de la Société auparavant de nationalité des îles Vierges britanniques.

#### *Évaluation*

La valeur de l'actif net total est indiquée dans un rapport établi par les administrateurs de la Société, en date du 11 décembre 2013. La conclusion du rapport se lit comme suit:

«Aucun élément porté à notre attention ne nous permet de croire que lors de la migration, la valeur totale de l'actif net de la Société, pour un montant de US\$20.439.844,52, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des parts sociales en circulation représentant le capital de la Société maintenue.»

Ces états financiers et le rapport d'évaluation, après signature ne varient par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée («société à responsabilité limitée»), («S.à r.l.»), tel que prévu par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous le nom de «CMG Brazil Ltd.» et d'adopter de nouveaux Statuts de la Société, laquelle société est considérée comme une société de gestion de patrimoine familial («SPF») au sens des dispositions de la loi luxembourgeoise du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «loi SPF»). Après refonte totale, afin de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, les Statuts de la Société, auront désormais la teneur suivante:

### **«I. Dénomination - Siège social - Objet social -Durée**

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CMG Brazil» S.à r.l., SPF (ci-après la Société), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) (ci-après la Loi SPF) qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**3. Objet social.** L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (US\$19.993,00), représenté par cinq mille parts sociales (5.000) sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi SPF:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### **9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.»

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée confirme l'établissement du siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet immédiat.

### *Sixième résolution*

L'Assemblée confirme pour une durée illimitée la nomination des deux (2) gérants suivants:

- Roger de Barbosa Ingold, homme d'affaires, né à Sao Paulo, Brésil, le 8 juin 1958, résidant à Rua Camargo Cabral, 30 AP 181 - CH ITAIM, 01453-090, Sao Paulo, Brésil;

- Ligia Castrucci Ingold, femme d'affaires, née à Sao Paulo, Brésil le 22 mars 1962, résidant à Rua Camargo Cabral, 30 AP 181 - CH ITAIM, 01453-090, Sao Paulo, Brésil

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20.25 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous Notaire, le présent acte original.

Signé: F. Stolz, C. Oberhag, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2013. REM/2013/2212. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180610/538.

(130220763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---

**LRI Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180909/10.

(130220320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

---

**SGC Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 178.944.

---

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE TREIZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «SGC INVESTMENTS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-1212 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 3, rue des Bains, avec un capital social de EUR 6.390.000,- (six millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros) entièrement souscrit et libéré, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B178.944, société issue d'une scission intervenue par acte du notaire soussigné en date du 19 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2226 du 11 septembre 2013,

ci-après «la société» ou «notre société» ou «la société absorbée»

ici valablement représentée par:

Monsieur Federico FRANZINA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société suivant une décision prise par ce dernier en date du 5 novembre 2013

*Exposé*

La société absorbée comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

La société absorbée comparante déclare et constate:

Qu'en application des articles 278, 279 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «SGC INVESTMENTS S.A.», la société absorbée, avec siège social à L-1212 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 3, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178944,

au capital actuel de EUR 6.390.000,- (six millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros) entièrement souscrit et libéré, représenté par:

- 638.500 (six cent trente-huit mille cinq cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune;

- 500,- (cinq cents) actions de préférence rachetables d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune,

ces actions étant détenues pour la totalité intégralement (100%) par la société G. & C. S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit italien, dont le siège social est à I-20121 Milano (Italie), Via della Moscova 46/3, avec un capital social de EUR 100.000,- (cent mille euros), entièrement souscrit et libéré, inscrite au Registre des Entreprises de Milano sous le n° 05074090969 sous le numéro REA MI-1794759 et numéro fiscal 05074090969,

ci-après «la société absorbante».

Qu'il résulte du projet de fusion passé par acte authentique et reçu par le notaire soussigné Maître Cosita DELVAUX en date du 6 novembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2825 du 12 novembre 2013, que notre société, la société

«SGC INVESTMENTS S.A.» soit absorbée par la société absorbante à savoir la société italienne «G. & C. S.r.l.», cette dernière détenant la totalité des actions de la société absorbée.

Qu'en vertu de l'article 279 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, aucune approbation de la fusion n'est requise en ce qui concerne la société absorbée.

Que le comparant, agissant en ses qualités mentionnées ci-avant, déclare que les conditions de l'article 279 ont été observées à savoir:

- le projet commun de fusion a fait l'objet de la publicité prescrite à l'article 262 de la loi et que cette publicité a été faite pour chacune des sociétés participant à l'opération, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre parties;

- tous les associés des sociétés participant à la fusion ont eu le droit, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance, au siège social des sociétés, des documents indiqués à l'article 267 § (1) a), b) et c);

Que la fusion se trouve réalisée un mois après le 12 novembre 2013, date de la publication au Mémorial C du projet commun de fusion,

le tout sous condition suspensive de l'approbation du même projet commun de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante en Italie, et l'inscription de l'opération de fusion pour compte de la société absorbante en Italie.

Qu'en ces circonstances, sous la condition suspensive dont question ci-avant, la fusion se trouvera réalisée, et entraîne de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

- et que la société absorbée cessera d'exister.

Qu'il est à préciser que pour la Société Absorbée, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de publication de la fusion transfrontalière ont droit, en vertu de l'article 268 de la loi sur les sociétés commerciales, dans les deux mois à compter de ladite publication, de demander au Président de la Chambre du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale, en référé, la constitution de garanties pour les créances échues et non échues, au cas où l'opération de fusion réduirait leurs garanties. Des informations complémentaires et exhaustives peuvent être demandées gratuitement au siège social de la société absorbée, au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, lieu où seront conservés pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société.

#### *Déclaration*

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion, que les conditions de l'article 279 de la loi sur les sociétés commerciales sont remplies, ainsi que les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent ont approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes.

Les frais des présentes sont à la charge de la société absorbante.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2013. Relation: RED/2013/2240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013181921/87.

(130222069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

#### **Lab Datavault PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Münsbach, 9, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 50.922.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

Certifie que:

Suivant projet de fusion notarié du 15 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2959 du 23 novembre 2013, la société LAB DATAVAULT PSF S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 9, rue Henri Tudor, Parc d'Activité Syrdall, L-5366 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 50922 («la Société Absorbante»), a projeté d'absorber, par voie de fusion, la société LAB DOCUMENT VAULT PSF S.A., une société anonyme constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 9, rue Henri Tudor, Parc d'Activité Syrdall, L-5366 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 101145 («la Société Absorbée»)

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Fusion»).

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Aucun actionnaire de la Société Absorbante détenant plus de 5% du capital n'a requis pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

La Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les actions de la Société Absorbée sont annulées; et
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2013181671/35.

(130221928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

---

**TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.390.

**TMD Friction Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.329.

---

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi du 10 août 1915) et sur base des résolutions du Conseil d'administration de la société TMD Friction Group S.A.:

1. que le projet de fusion entre la société TMD Friction Group S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145390, (la Société Absorbante), et la société TMD Friction Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151329, (la Société Absorbée) a été régulièrement publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 2959 du 23 novembre 2013 (le Projet de Fusion);

2. que le point 2.5 dudit Projet de Fusion prévoit que la Fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante deviendra effective et définitive un mois après la publication du projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a dans le délai d'un mois à partir de la publication du projet de fusion au Mémorial, demandé la convocation d'une assemblée générale.

4. que la Société Absorbée peut dès lors être rayée du Registre de commerce et des Sociétés.

Fait à Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2013181985/28.

(130221369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

---

**Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF.**

L'acte modificatif au règlement de gestion effectif au 29 novembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.

Référence de publication: 2013182982/11.

(130222847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**Gallileo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. IVG Gallileo Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 7.252.265,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 177.248.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of October.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Korea Exchange Bank Co., Ltd., as Trustee for Hanwha Europe Core Strategy Private Real Estate Fund 1, 181 Euljiro 2 Ga, Jung-gu, Seoul, Korea,

here represented by Mr Robert van 't Hoeft, director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on October 18<sup>th</sup> 2013.

- The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of IVG Gallileo Holding S.à r.l. (the "Company") having its registered office in L-1513 Luxembourg, 63 Boulevard Prince Félix, incorporated by deed before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, on May 3<sup>rd</sup> 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1614 of July 5<sup>th</sup> 2013. The articles have been amended for the last time by deed before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains on June 26<sup>th</sup> 2013, published in the Mémorial number 2100 of August 29<sup>th</sup> 2013.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole shareholder holds all the seven million two hundred and fifty two thousand two hundred and sixty five (7,252,265) shares of one Euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of seven million two hundred and fifty two thousand two hundred and sixty five Euro (EUR 7,252,265.-), so that decisions can validly be taken on all item of the agenda.

II. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

1.- Change of the Company's name into Gallileo Holding S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the "Articles").

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution which has been taken by the sole shareholder:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from IVG Gallileo Holding S.à r.l. to Gallileo Holding S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

(i) "**Art. 1. Form, Name.** There exists a "Société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws" and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation")

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name "Gallileo Holding S.à r.l."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that upon request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Korea Exchange Bank Co., Ltd., agissant tant que Trustee pour Hanwha Europe Core Strategy Private Real Estate Fund 1, 181 Euljiro 2 Ga, Jung-gu, Seoul, Korea,

ici représentée par Monsieur Robert van 't Hoeft, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante représentée et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de IVG Gallileo Holding S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-1513 Luxembourg, 63, Boulevard Prince Félix, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 3 mai 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1614 du 5 juillet 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 26 juin 2013, publié au Mémorial numéro 2100 du 29 août 2013.

I. L'associé unique détient toutes les sept millions deux cent cinquante-deux mille deux cent soixante-cinq (7.252.265) parts sociales de un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de sept millions deux cent cinquante-deux mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 7.252.265,-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le point sur lequel la résolution doit être prise est le suivant:

1.-. Changement du nom de la Société en Gallileo Holding S.à r.l., et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Sociétés (les Statuts).

La comparante a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'unique associé:

#### *Unique résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de IVG Gallileo Holding S.à r.l. en Gallileo Holding S.à r.l. et décide de modifier l'article premier des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (Les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Gallileo Holding S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. VAN 'T HOEFT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13199. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163578/93.

(130199811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Inter Metal Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 131.292.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

Madame Maria José ALVAREZ ALVAREZ, entrepreneuse, née à Zaragoza (Espagne), le 9 juin 1961, demeurant à E-50004 Zaragoza, Plaza Aragon 12, Piso 3 (Espagne),

ici représentée par Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "INTER METAL RESOURCES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131292, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2229 du 8 octobre 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 312 du 12 février 2010;

b) Que le capital social de la Société est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt mille euros (2.780.000,- EUR), représenté par vingt-sept mille huit cents (27.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

d) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

e) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

f) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

g) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

h) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point précédent;

i) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

j) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

k) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

l) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K KRUMNAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. LAC/2013/51563. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163574/64.

(130199197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.925.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of November,  
before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Mr Hugues LEPIC, businessman, residing at 20, Cheyne Walk, London, SW3 5RA, United Kingdom,  
here represented by Mr. Max MAYER, private employee, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 29 October 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder of the appearing person declared and requested the undersigned notary to state that:

I. Mr Hugues LEPIC is the sole shareholder of Aleph Holdings Limited I S.à r.l., S.P.F., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies' under number B 147.925 (hereinafter the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 August 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1876 of 28 September 2009. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated 29 August 2013, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) divided into fifty thousand (50,000) shares of one euro (EUR 1) each.

III. The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company in the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) so as to raise it from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) to eighty thousand euro (EUR 80,000) by the issuance of thirty thousand (30,000) new shares of one euro (EUR 1) each, together with issue premium of one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000).

2) Subscription and paying-up by Mr Hugues LEPIC, prenamed, of thirty thousand (30,000) new shares of one euro (EUR 1) each together with issue premium of one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000) by a contribution in kind of a liquid, certain and immediately payable claim held by Mr Hugues LEPIC against the Company for an amount of one hundred ninety thousand euro (EUR 190,000).

3) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the capital increase which shall read as follows:

"The share capital of the Company is set at eighty thousand euro (EUR 80,000) represented by eighty thousand (80,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition."

IV. After this had been set forth, the above named sole shareholder, represented as stated above, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company in the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 50,000) to eighty thousand euro (EUR 80,000) by the issuance of thirty thousand (30,000) new shares with a nominal value one euro (EUR

1) each, together with the payment of an issue premium of a total amount of one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000).

#### *Subscription and Payment*

Mr Hugues LEPIC, prenamed, represented as stated above, declared to subscribe for all the thirty thousand (30,000) new shares with a nominal value one euro (EUR 1) each, together with an issue premium of a total amount of one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000) and to fully pay them up by a contribution in kind of a liquid, certain and immediately payable partial claim held by Mr Hugues LEPIC against the Company for an aggregate amount of one hundred ninety thousand euro (EUR 190,000).

Proof of the ownership by the sole shareholder of the contribution in kind has been given to the undersigned notary.

The sole shareholder declared that the contribution in kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution in kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution in kind to the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at eighty thousand euro (EUR 80,000) represented by eighty thousand (80,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition."

#### *Expenses*

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,550.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

#### **Follows the french version:**

En l'an deux mille treize, le cinq novembre,  
par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

#### **A comparu**

Monsieur Hugues LEPIC, homme d'affaires, résidant à 20 Cheyne Walk, Londres, SW3 5RA, Royaume-Uni, ici représenté par Mr. Max MAYER, employé privé, avec adresse professionnelle à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 29 Octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le mandataire du comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Monsieur Hugues LEPIC est le seul associé de Aleph Holdings Limited I S.à.r.l., S.P.F., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.925 (ci-après la «Société»). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 20 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1876 du 28 septembre 2009. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 août 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. le capital de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) divisé en douze mille cinq cents (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

III. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) à quatre vingt mille euros (EUR 80.000) par l'émission de trente

mille (EUR 30.000) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune, ensemble avec une prime d'émission de cent soixante mille euro (EUR 160.000).

2) Souscription et libération par Monsieur Hugues LEPIC de trente mille (EUR 30.000) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune ensemble avec une prime d'émission de cent soixante mille euro (EUR 160.000), par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cent quatre vingt dix mille euros (EUR 190.000) détenue par Monsieur Hugues LEPIC envers la Société.

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui aura la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre vingt mille euros (EUR 80.000) représenté par quatre vingt mille (80.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles, tels que défini par l'article 3 de la Loi SPF et elles ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.»

IV. Ces faits exposés, l'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) à quatre vingt mille euros (EUR 80.000) par l'émission de trente mille (EUR 30.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante mille euro (EUR 160.000).

#### *Souscription et Paiement*

Monsieur Hugues LEPIC, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à toutes les trente mille (EUR 30.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante mille euro (EUR 160.000), et les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance partielle, certaine, liquide et exigible d'un montant total de cent quatre vingt dix mille euros (EUR 190.000) détenue par Monsieur Hugues LEPIC envers la Société.

La preuve par l'associé unique de la propriété de l'apport en nature a été rapportée au notaire soussigné.

L'associé unique a déclaré que l'apport en nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport en nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport en nature à la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société a été modifié et a maintenant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre vingt mille euros (EUR 80.000) représenté par quatre vingt mille (80.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles, tels que défini par l'article 3 de la Loi SPF et elles ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.»

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 1.550.- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 novembre 2013. Relation GRE/2013/4467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164638/152.

(130201144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

**Alelega Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 182.131.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Nathalie Close, consultante, née à Bruxelles, le 27 novembre 1972, demeurant à L-1948 Luxembourg, 2, rue Louis XIV;

2) Monsieur Michel Falisse, consultant, né à Ottignies, le 18 avril 1953, demeurant à rua Gravatai 70, apto 301, 30240-070 Belo Horizonte - MG, Brésil, ici représenté par Mme Nathalie Close, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 30 octobre 2013 à Luxembourg. Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire reste annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ici représenté par Mme Nathalie Close, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 30 octobre 2013 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire reste annexé au présente acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera «Alelega Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tout titre et droit, tout brevet et licence et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêt, avance ou garantie, d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toute opération généralement conçue se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toute opération commerciale, technique et financière, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-avant aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille six cents euros (EUR 13.600,-) représenté par cent trente-six (136) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 16 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les 520 parts sociales ont été entièrement souscrites par:

1. Madame Nathalie CLOSE, préqualifiée, (soixante et huit parts) .....	68 parts
2. Monsieur Michel FALISSE, préqualifié, (soixante et huit parts) .....	68 parts
Total: (cent trente-six parts) .....	136 parts

Elles ont été entièrement libérées en espèce, de sorte que la somme de treize mille six cent euros (EUR 13.600.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Les associés ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués ou représentés, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

2. Sont désignés comme gérants pour une durée indéterminée:

a) Madame Nathalie CLOSE, consultante, née à Bruxelles le 27 novembre 1972, demeurant à L-1948 Luxembourg, 2, rue Louis XIV,

b) Monsieur Michel FALISSE, consultant, né à Ottignies, le 18 avril 1953, demeurant à rua Gravatai 70, apto 301, 30240-070 Belo Horizonte - MG, Brésil.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toute circonstance par leur seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ils signent le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Close et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53310. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169369/142.

(130206632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

**Calude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.835.

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "KR Invest Solution S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160977,

ici représentée par Monsieur Hervé TYDGAT, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "CALUDE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175835 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1041 du 2 mai 2013;

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 289,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille sept cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.789,-) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, assorties d'une prime d'émission globale de soixante-dix-neuf mille sept cent onze euros (EUR 79.711,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, décide d'approuver l'entrée dans le capital social de la Société de Monsieur Jean BERNASCONI, né le 26 septembre 1941 à Guebwiller, France, demeurant au 460, chemin de Calais à F-30250 Sommières et de la société à responsabilité limitée BERVIXI, ayant son siège social à F-75008 Paris, 23, rue d'Anjou, immatriculée au R.C.S. Paris sous le numéro 484 689 666, comme nouveaux associés.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite sont intervenus Monsieur Jean BERNASCONI, prénommé et la société BERVIXI, prédésignée, en vertu de deux procurations, lesquelles, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les prédits souscripteurs déclarent souscrire les deux cent quatre-vingt-neuf (289) parts sociales nouvellement émises comme suit:

- Monsieur Jean BERNASCONI, prénommé: cent quatre-vingt-dix-neuf (199) parts sociales, assorties d'une prime d'émission de cinquante-quatre mille huit cent un euros (EUR 54.801,-)

- BERVIXI, prédésignée: quatre-vingt-dix (90) parts sociales assorties d'une prime d'émission de vingt-quatre mille neuf cent dix euros (EUR 24.910,-).

Les parts sociales ainsi souscrites ainsi que la prime d'émission globale de soixante-dix-neuf mille sept cent onze euros (EUR 79.711,-) ont été intégralement libérées comme suit:

1) par Monsieur Jean BERNASCONI:

- moyennant apport en nature consistant en une créance à concurrence de vingt mille euros (20.000,- EUR) qu'il détient à l'encontre de la Société, et

- moyennant apport en nature consistant en une créance à concurrence de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) qu'il détient à l'encontre de la Société.

\* par BERVIXI, moyennant apport en nature consistant en une créance à concurrence de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) qu'elle détient à l'encontre de la Société.

La justification de l'existence desdites créances a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan intermédiaire récent de la Société daté du 30 octobre 2013 attestant des créances (le «Bilan Intérimaire»); et par un rapport d'évaluation établi par le gérant de la Société en date du 30 octobre 2013 attestant de la valeur des créances (le «Rapport d'Evaluation»);

Le Rapport d'Evaluation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille sept cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.789,-), représenté par douze mille sept cent quatre-vingt-neuf (12.789) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.»

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. TYDGAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52256. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169524/74.

(130207212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

**Bio-Orthesy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 151.345.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169484/10.

(130206847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

**Bayovar Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.977.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013169467/10.

(130206957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

**Ternate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 182.054.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of November,

before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "TERNATE S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 7<sup>th</sup> of November 2013, in process of being filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, and published at the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr. Antonio MARTI FAURA, professionally residing in Cami Real 41, 46470 Catarroja, Valencia (Spain).

The Chairman appoints as secretary Mr. Antonio MARTI NAVARRO, professionally residing in Cami Real 41, 46470 Catarroja, Valencia (Spain).

The meeting elects as scrutineer Mr. Javier MARTI NAVARRO, professionally residing in Cami Real 41, 46470 Catarroja, Valencia (Spain).

The shareholders present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on the attendance list signed by the present shareholder and the proxies of the represented shareholders and which the members of the board of the meeting declare to refer to.

That the said attendance list as well as the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the officiating notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the company's share capital by an amount of thirty-two million one hundred and fifty thousand euros (EUR 32,150,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty-three million eight hundred and fifty thousand euros

(EUR 53,850,000.-) to eighty-six million euros (EUR 86,000,000.-) by creation and issue of thirty-two thousand one hundred and fifty (32,150) new shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

2. Subscription and payments as follows:

a): 30,950 new shares of the Company with a par value of one thousand euros by COLECTIVO FAM, S.L.  
- by a contribution in cash in the amount of eight million two hundred thousand euros (EUR 8,200,000.-), and  
- by a contribution in kind of real estate/land with a value of twenty-two million seven hundred and fifty thousand euros (EUR 22,750,000.-).

b): 1,200 new shares of the Company with a par value of one thousand euros by EMENEUNO, S.L. by a contribution in cash in the amount of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-)

3. Modification of article 3 of the articles of incorporation.

4. Miscellaneous

B) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*First resolution*

The meeting decides to increase the company's share capital by an amount of thirty-two million one hundred and fifty thousand euros (EUR 32,150,000.-) to raise it from its present amount of fifty-three million eight hundred and fifty thousand euros (EUR 53,850,000.-) to eighty-six million euros (EUR 86,000,000.-) by the creation and issue of thirty-two thousand one hundred and fifty (32,150) new shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

*Second resolution  
Subscription and Payment*

After having duly noted that the current shareholders have waived their preferential subscription rights, declares that the new shares are fully subscribed as follows by:

- "COLECTIVO FAM, SL," existing company and governed by the laws of Spain, with registered office in Cami Real 41, 46470 Catarroja, Valencia (Spain), here represented by Mr. Javier ORTIZ RUIZ, professionally residing in Cami Real 41, 46470 Catarroja, Valencia (Spain), by virtue of a power of attorney delivered to him.

"COLECTIVO FAM, SL", represented as mentioned above declares to subscribe thirty thousand nine hundred and fifty (30,950) new shares with a nominal value of one thousand euros (1.000,- EUR) each and to pay them as follows:

a) by a contribution in cash of eight million two hundred thousand euros (8.200.000,-EUR).

The amount of eight million two hundred thousand euros (EUR 8,200,000,-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary, by a bank certificate, who states it expressly,

and

b) by a contribution in kind represented by real estate/land for a value of twenty-two million seven hundred and fifty thousand euros (22,750,000,-EUR) consisting of the following real estate properties, filed in Spain as follows:

a.- DATOS DE INSCRIPCIÓN

Tomó: 2223 Libro: 194 Folio: 194 Inscripción: 5 Fecha: 20/04/2001

FINCA DE ALFAFAR N°: 20436

IDUFIR: 46049000161009

*Descripción*

URBANA: Parcela en ALFAFAR

Localización: POLIGONO B ZONA INDUSTRIAL - MANZANA 1- SUELO

URBANO

PARCELA EDIFICABLE

Superficies:

Terreno: seiscientos setenta y dos metros, veinte decímetros cuadrados

Linda: Frente, NORTE, JUAN BAUTISTA PILES FERRER - PARCELA P-

Derecha, ESTE, CON FINCAS DE "COLECTIVO FAM, SL"

Izquierda, OESTE CON FINCAS DE "COLECTIVO FAM, SL"

Fondo, SUR, CALLE EN PROYECTO 1

valuated at EUR 1,298,123.-.

b.- DATOS DE INSCRIPCIÓN

159306

Tomos: 2229 Libro: 195 Folio: 6 Inscripción: 5 Fecha: 17/01/2000  
FINCA DE ALFAFAR N°: 20448  
IDUFIR: 4604900030824

*Descripción*

URBANA: Suelo urbano, PARCELA EDIFICABLE, en término municipal de Alfafar, incluida en el Polígono B, Zona Industrial - manzana 2-, que linda: Norte, calle En Proyecto 1; Sur, Ayuntamiento de Alfafar - parcela P'-y Videl Valle Ortí y otros - parcela G'-; Este, N-340; y por Oeste, Ayuntamiento de Alfafar - parcela P'-. Sobre la misma y ocupando parte de su superficie se halla construido un edificio, partida de Rabisancho, recayente a la Pista de Silla o Alicante, a la altura del Km 4'6 y a la calle En Proyecto. La total edificación tiene una superficie construida de tres mil cuarenta y ocho metros cuadrados, en plata baja, quinientos en planta de sótano y ciento treinta en entrepiso, en total tres mil seiscientos setenta y ocho metros cuadrados, de los que tres mil cuarenta y ocho los ocupa la edificación propiamente dicha y el resto está destinado a zonas de paso y estacionamiento de vehículos. Superficie de la finca, SEIS MIL NOVECIENTOS TREINTA Y SIETE METROS VEINTICUATRO DECÍMETROS CUADRADOS.

valuated at EUR 13,400,427.-.

c.- DATOS DE INSCRIPCIÓN

Tomos: 2223 Libro: 194 Folio: 203 Inscripción: 5 Fecha: 07/11/2000  
FINCA DE ALFAFAR N°: 20439  
IDUFIR: 46049000144552

*Descripción*

URBANA: Suelo urbano, parcela edificable, en término municipal de Alfafar, incluida en el Polígono B, Zona Industrial -manzana1- que linda: Norte, Juan-Bautista Piles Ferrer - parcela P-; Sur, calle en proyecto 1; Este, N-340; y por Oeste, Agrícola de Alfafar, S.A. - parcela N-. Superficie de la finca, cuatro mil ciento sesenta y ocho metros y noventa y un decímetros cuadrados. La corresponde una edificabilidad de 33.351,28 metros cúbicos.

valuated at EUR 8,051,450.-.

This contribution has been subject to a report dated, October 29, 2013 drawn up by independent of auditor (reviseur d'entreprises) AbaCab S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 50797 under the signature of Marco RIES, independent auditor (reviseur d'entreprises) pursuant to Articles 26 -1 and 32-1 (5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, which concludes as follows law:

*«Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

Such report, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it

- "EMENEUNO, S.L." existing company and governed by the laws of Spain, with registered office in Cami Real 41, 46470 Catarroja, Valencia (Spain), represented by Mr. Antonio MARTI NAVARRO, professionally residing in Cami Real 41, 46470 Catarroja, Valencia (Spain).

"EMENEUNO, S.L.", represented as mentioned above declares to subscribe two hundred thousand (1,200) new shares with a nominal value of one thousand euros (1.000, - EUR) each by a contribution in cash of one million two hundred thousand euros (1,200,000.- EUR).

The amount of one million two hundred thousand (1,200,000, -EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary, by a bank certificate, who states it expressly.

*Third resolution*

The meeting decides, as a result of the above adopted resolutions, to amend article 3 of the articles of incorporation as follows:

**Art. 3.** The subscribed share capital is fixed at eighty-six million euros (EUR 86,000,000.-), represented by eighty-six thousand (86,000) shares, with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) per share, fully paid up.

*Declaration*

Option to apply the Spanish special tax regime included in the Chapter VIII, Title VII, of the Royal Decree 4/2004, March 5, which approves the Spanish Tax Law.

In accordance with article 83.3 of the above mentioned Royal Decree, the company TERNATE S.A., represented in this act, by the Board of Directors and the Shareholders, as the acquiring company of the exchange of shares opts for the application of the special regime of merges, spin-offs, contributions in kind and exchange of shares included in the Chapter VIII, Title VII of the mentioned Royal Decree 4/2004, to the contribution in Kind of a branch of activity, transaction contained in the current deed.

Therefore, pursuant to article 96 of the Spanish Company Tax Law, this option will be duly communicated to the Spanish Ministry of Finance, once the incorporation deed has been registered before the corresponding Mercantile Registry.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 9,500.-

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sept novembre,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TERNATE S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 2013, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Antonio MARTI FAURA, demeurant professionnellement à Cami Real, 46470 Catarroja, Valencia (Espagne).

Le Président désigne comme secrétaire, M. Antonio MARTI NAVARRO, demeurant professionnellement à Cami Real, 46470 Catarroja, Valencia (Espagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur, M. Javier MARTI NAVARRO, demeurant professionnellement à Cami Real, 46470 Catarroja, Valencia (Espagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trente-deux millions cent cinquante mille euros (32.150.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions huit cent cinquante mille euros (53.850.000,- EUR) à un montant de quatre-vingt- six millions d'euros (86.000.000,- EUR) par la création et l'émission de trente-deux mille cent cinquante (32.150) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération comme suit:

a): 30.950 nouvelles actions de la société avec une valeur nominale de mille euros par COLECTIVO FAM, S.L. entièrement libérées par un apport en numéraire de huit millions deux cent mille euros (8.200.000,- EUR) et

une contribution en nature représentée par un bien immobilier/terrain pour une valeur de vingt-deux millions sept cent cinquante mille euros (22.750.000,- EUR).

b): 1.200 nouvelles actions de la société avec une valeur nominale de mille euros par EMENEUNO, S.L., entièrement libérées par un apport en numéraire de un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR)

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente-deux millions cent cinquante mille euros (32.150.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions huit cent cinquante mille euros (53.850.000,- EUR) à un montant de quatre-vingt-six millions d'euros (86.000.000,- EUR) par la création et l'émission de trente-deux mille cent cinquante (32.150) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*  
*Souscription et Libération*

L'assemble, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, déclare que les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par:

- "COLECTIVO FAM, S.L.", société existant et gouvernée par les lois de l'Espagne, avec siège social à Cami Real 41, 46470 Catarroja, Valencia (Espagne), ici représentée par M. Javier ORTIZ RUIZ, demeurant professionnellement à Cami Real, 46470 Catarroja, Valencia (Espagne), en vertu d'une procuration lui délivrée.

"COLECTIVO FAM, S.L.", représentée comme ci-avant déclare souscrire trente mille neuf cent cinquante (30.950) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune et les libère comme suit:

a) par un apport en numéraire de huit millions deux cent mille euros (8.200.000,- EUR).

La somme de huit millions deux mille euros (8.200.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le confirme expressément, et

b) par une contribution en nature représentée par un bien immobilier/terrain pour une valeur de vingt-deux millions sept cent cinquante mille euros (22.750.000,- EUR), inscrits en Espagne au cadastre comme suit:

a.- DATOS DE INSCRIPCIÓN

Tomó: 2223 Libro: 194 Folio: 194 Inscripción: 5 Fecha: 20/04/2001

FINCA DE ALFAFAR N°: 20436

IDUFIR: 46049000161009

*Descripción*

URBANA: Parcela en ALFAFAR

Localización: POLIGONO B ZONA INDUSTRIAL - MANZANA 1- SUELO URBANO

PARCELA EDIFICABLE S

uperficies:

Terreno: seiscientos setenta y dos metros, veinte decímetros cuadrados

Linda: Frente, NORTE, JUAN BAUTISTA PILES FERRER - PARCELA P-

Derecha, ESTE, CON FINCAS DE "COLECTIVO FAM, SL"

Izquierda, OESTE CON FINCAS DE "COLECTIVO FAM, SL"

Fondo, SUR, CALLE EN PROYECTO 1,

evalué á EUR 1.298.123.-.

b.- DATOS DE INSCRIPCIÓN

Tomó: 2229 Libro: 195 Folio: 6 Inscripción: 5 Fecha: 17/01/2000

FINCA DE ALFAFAR N°: 20448

IDUFIR: 46049000030824

*Descripción*

URBANA: Suelo urbano, PARCELA EDIFICABLE, en término municipal de Alfajar, incluida en el Polígono B, Zona Industrial - manzana 2-, que linda: Norte, calle En Proyecto 1; Sur, Ayuntamiento de Alfajar - parcela P'-y Videl Valle Ortí y otros - parcela G'-; Este, N-340; y por Oeste, Ayuntamiento de Alfajar - parcela P'-. Sobre la misma y ocupando parte de su superficie se halla construido un edificio, partida de Rabisancho, recayente a la Pista de Silla o Alicante, a la altura del Km 4'6 y a la calle En Proyecto. La total edificación tiene una superficie construida de tres mil cuarenta y ocho metros cuadrados, en plata baja, quinientos en planta de sótano y ciento treinta en entrepiso, en total tres mil seiscientos setenta y ocho metros cuadrados, de los que tres mil cuarenta y ocho los ocupa la edificación propiamente dicha y el resto está destinado a zonas de paso y estacionamiento de vehículos. Superficie de la finca, SEIS MIL NOVECIENTOS TREINTA Y SIETE METROS VEINTICUATRO DECÍMETROS CUADRADOS,

evalué á EUR 13.400.427.-

c.- DATOS DE INSCRIPCIÓN

Tomos: 2223 Libro: 194 Folio: 203 Inscripción: 5 Fecha: 07/11/2000

FINCA DE ALFAFAR N°: 20439

IDUFIR: 46049000144552

*Descripción*

URBANA: Suelo urbano, parcela edificable, en término municipal de Alfafar, incluida en el Polígono B, Zona Industrial -manzanal- que linda: Norte, Juan-Bautista Piles Ferrer - parcela P-; Sur, calle en proyecto 1; Este, N-340; y por Oeste, Agrícola de Alfafar, S.A. - parcela N-. Superficie de la finca, cuatro mil ciento sesenta y ocho metros y noventa y un decímetros cuadrados. La corresponde una edificabilidad de 33.351,28 metros cúbicos,

évalué à EUR 8.051.450.-.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 29 octobre 2013 par le cabinet de réviseurs d'entreprises agréé AbaCab S.à r.l., R.C.S. B 50797 sous la signature de Marco RIES, réviseur d'entreprises agréé, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

- "EMENEUNO, S.L.", société existant et gouvernée par les lois de l'Espagne, avec siège social à Cami Real 41, 46470 Catarroja, Valencia (Espagne), ici représentée par M. Antonio MARTI NAVARRO, demeurant professionnellement à Cami Real, 46470 Catarroja, Valencia (Espagne).

"EMENEUNO, S.L.", représentée comme ci-avant déclare

souscrire mille deux cent (1.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune et les libère par un apport en numéraire de un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR).

La somme de un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-six millions d'euros (86.000.000,- EUR) représenté par quatre-vingt-six mille (86.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Déclaration*

Option d'appliquer le régime espagnol spécial d'impôt inclus dans le Chapitre VIII, Titre VII, du Décret Royal 4/2204 du 5 Mars, qui approuve la loi espagnole sur les impôts.

Conformément à l'article 83.3 du Décret Royal ci-dessus, la Société, TERNATE S.A., représentée à cet acte, par son Conseil d'Administration et l'Associé Unique, agissant en sa qualité de société acquéreuse, dans le cadre de l'échange d'actions opte pour l'application du régime spécial prévu en cas de fusion, scission, apports en nature et échange d'actions par le Chapitre VIII, Titre VII du Décret Royal 4/2004 prémentionné, et notamment l'accord de l'apport d'une branche d'activité incluse dans le présent acte.

En conséquence et conformément à l'article 96 de la loi espagnole sur les impôts, cette option sera dûment communiqué au Ministère Espagnol des Finances, après inscription de l'acte de constitution auprès au Registre de Commerce et des Sociétés compétent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 6.800,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus ont du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, les dito comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Antonio MARTI FAURA, Antonio MARTI NAVARRO, Javier MARTI NAVARRO, Jean SECKLER.  
Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2013. Relation GRE/2013/4568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.  
Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013168616/304.

(130205079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

---

**Security Consulting Professionnels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais.  
R.C.S. Luxembourg B 105.467.

---

Veillez prendre note de ma démission d'administrateur de votre société, ce, à réception de la présente.  
Mersch, le 09 décembre 2013. Dieter Kundler.

Référence de publication: 2013171809/9.

(130209472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Self Service Vivot S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Europe.  
R.C.S. Luxembourg B 75.227.

---

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171811/9.

(130209608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Shield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 28.676.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171814/9.

(130209637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**SIT MOBILE Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 160.713.

---

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171816/9.

(130209206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**SK A.I., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.830.

---

Le Bilan au 31 mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171817/9.

(130209590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Scholtes et Brauch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9022 Ettelbruck, 59, Chemin du Camping.  
R.C.S. Luxembourg B 91.773.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171805/9.

(130209015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Société du Fort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 18, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 162.726.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171792/9.

(130208904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Softnet Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.639.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171793/9.

(130209759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Sabi Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.278.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171799/9.

(130208785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**RR Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.665.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171785/9.

(130209420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Rosebud Hôtels Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 73.951.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171781/9.

(130209441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Rocobo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 160.077.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171780/9.

(130209663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Salon Christiane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4743 Pétange, 19, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 149.371.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171801/9.

(130209317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**San Marco Venezia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 10, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 55.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171804/9.

(130208912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**The Carousel Film Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5380 Uebersyren, 45, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 69.425.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171851/9.

(130209277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Zeilt Productions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171893/9.

(130209353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**cobos Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 161.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171926/9.

(130210270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Épicerie de la Moselle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 156.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013171924/9.

(130210611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---